

AIDES AUX ENTREPRISES

CAUTIONNEMENT ET GARANTIES DE LA MUTUALITÉ DES PME

Objet

- Cautionner/garantir des financements dans le cadre d'un projet d'investissement, de création ou de reprise d'entreprise.
- Emission des garanties de chantiers (ex. dispense de retenue,...)
- Package créateur d'entreprise comprenant le financement et la mise en place de garanties pour couvrir les besoins financiers lors d'une création d'entreprise.
- Assistance et accompagnement dans l'établissement du plan de financement et la détermination des aides étatiques dans ce contexte.
- Assistance dans l'établissement respectivement d'un business plan et/ou d'un bilan et compte de profits et pertes prévisionnels.
- Assistance et conseils dans le cadre de la régularisation des formalités administratives
- Assistance et accompagnement dans la gestion de l'entreprise.

Bénéficiaires

Toute PME (petites et moyennes entreprises) légalement établies au Luxembourg porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise au Luxembourg.

Conditions

Devenir associé de la Mutualité des P.M.E., société coopérative, **après accord de la demande de cautionnement par le conseil d'administration.**

Montant de la participation

Signature d'un nombre de parts sociales en fonction de l'importance du dossier de cautionnement (minimum 25 parts sociales).

Rachat des parts à la valeur souscrite quand il n'y a plus d'engagements.

Valeur d'une part sociale

La valeur nominale d'une **part sociale est de 24€** et elle doit être **libérée à hauteur de 50% lors de la souscription**. Le **nombre minimal de parts sociales à souscrire est de 25**.

Autorités compétentes et liens utiles

Mutualité des P.M.E.

Philippe Kops : tél 48 91 61 212, philippe.kops@mpme.lu

Financements :

- Paul Schaack : tél. 48 91 61 211, paul.schaack@mpme.lu
- Ànder Hagen : tél 48 91 61 215, ander.hagen@mpme.lu

Garanties :

- Blanche Tacchini: tél 48 91 61 214, blanche.tacchini@mpme.lu
- Dominique Fiore: tél 48 91 61 309, dominique.fiore@mpme.lu



AIDES AUX ENTREPRISES

www.mpme.lu

Dernière mise à jour: 28 février 2022

**CAUTIONNEMENT ET GARANTIES
DE LA MUTUALITÉ DES PME**

